

LE CHATEAU
DE
RAMEFORT DE GENNES
ET SES SEIGNEURS
AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Nous avons publié, il y a quelques années, dans cette *Revue*, un travail historique sous le titre de *Ramefort de Gennes et ses seigneurs au XV^e siècle* (1). Nous y signalions deux erreurs dans lesquelles sont tombés la plupart des auteurs locaux qui ont parlé du siège de Ramefort au XV^e siècle, la première par rapport à la situation topographique de ce château, la seconde touchant les dates de sa prise par les Anglais et de son recouvrement par les Français.

Il résulte de cette étude que le Ramefort des anciens chroniqueurs, détruit de nos jours, était bâti sur le territoire de Gennes, (commune du canton de Bierné, département de la Mayenne), non loin de la ville de Château-Gontier, et que les Anglais s'en rendirent maîtres, pour quelques semaines, en 1427, et non en 1425, comme beaucoup l'ont

(1) *Revue historique et archéologique du Maine*, 1880, t. VIII, pp. 38 et suiv.

Document



0000005525935

affirmé. Nous ne songeons pas à reprendre en sous-œuvre ces questions qui, d'après nous, sont déjà suffisamment élucidées. D'autre part, nous avons récemment reproduit un curieux document, conservé à la Bibliothèque nationale, qui montre la grande importance, au XV^e siècle, de Ramefort de Gennes. Nous voulons parler des lettres datées de Paris le 23 février 1411 (v. s.) par lesquelles, sur la requête d'Isabeau de Clisson, dame de Ramefort et de Mortiercrolles, le roi Charles VI mandait au bailli de Touraine qu'il eût à contraindre au guet et à la garde dans le château de Ramefort tous ceux qui avaient « accoustumé d'y avoir leur retraict et refuge, en temps de guerre et de péril (1) ». Cette pièce fortifie indirectement la première partie de notre thèse précédente. Nous désirons seulement, aujourd'hui, fournir des détails nouveaux sur les seigneurs de Ramefort aux XIV^e et XV^e siècles. Nous montrerons aussi, en terminant, que la date de la destruction de la forteresse, placée par nous en 1432, doit être reculée d'au moins deux années, d'après les indications contenues dans un document inédit des Archives nationales, qui nous a été signalé par notre excellent confrère et ami, M. l'abbé A. Ledru (2).

Nous savons que le château de Ramefort était entré au XIV^e siècle dans la famille de Clisson par le mariage d'Isabeau de Ramefort, dame du dit lieu et de Mortiercrolles (3), fille de Maurice, avec Amaury de Clisson, 1^{er} du nom, fils cadet d'Olivier II et d'Isabeau de Craon (4).

(1) Les sujets de la dame de Ramefort n'acceptaient qu'avec mauvaise grâce la charge du guet et la garde du château. Quoiqu'en cas d'alerte ils fussent très heureux de trouver un refuge derrière les murailles, le danger passé, ils estimaient leurs services inutiles.

(2) M. l'abbé A. Ledru a bien voulu, en outre, nous communiquer une importante série de renseignements inédits sur les Clisson, seigneurs de Ramefort. Nous le prions de recevoir ici l'expression de nos très sincères remerciements.

(3) Château, commune de Saint-Quentin, dép. de la Mayenne.

(4) « Madame Ysabel de Craon, dame de Clisson, fille de Monsieur Maurice, sire de Craon, et de madame Mahault de Maslines, trespassa le

L'hymen fut célébré probablement à Angers en l'année 1333 (1). Les terres d'Amaury, confisquées pour cause de « forfaitures », furent données au mois d'octobre 1344 à Guillaume de la Heuse. Son frère aîné, Olivier III, le père du futur connétable, accusé d'intelligence avec les Anglais, avait été exécuté aux Halles de Paris le samedi 2 août 1343, par ordre de Philippe de Valois (2). Grâce à des lettres de Charles de Blois du 31 décembre 1344, lettres confirmées par le roi au mois de juin suivant, Amaury de Clisson obtint, avec plusieurs autres seigneurs, abolition des excès qu'il avait commis pendant la guerre de Bretagne. Il fut tué en 1347 au combat de la Roche-Derrien sous la bannière du mari de Jeanne de Penthièvre, laissant trois enfants : Amaury II, Isabeau et Mahaut qui épousa en premières noces Guy de Bauçay, et en secondes noces Savary de Vivonne, II^e du nom. Isabeau de Ramefort fut enterrée dans la chapelle de sa famille à l'abbaye de Bellebranche (3).

Amaury II de Clisson, seigneur de Ramefort, figurait en 1369 à la *monstre* des hommes d'armes d'Amaury de Craon, chargés d'aller délivrer la Roche-sur-Yon bloquée par les Anglais (4). En 1376, il est désigné par le duc d'Anjou, avec « messire Guillaume de Craon, sire de Marcillac, le sire de Rex et de Rochefort, le sire de Montaillant, monsieur Pierre de Craon, sire Rousay (5), le sire de la Hunaudaye, » tous

XXX^e jour de juillet l'an mil III^e L ». (*Extrait de l'Obituaire français des Cordeliers d'Angers*. Archives de M. le duc de la Trémoille).

(1) « Mariage d'Amalri de Clisson, frère d'Olivier, et d'Isabeau, fille de Morice de Reinefort, approuvé † (*sic*) ledit Olivier à Angers, mercredi après St-Lucas évangéliste, 1333 ». (Bibliothèque Nationale, ms. *Pièces Originales*, t. 789, au mot *Clisson*, 17879, n^o 80).

(2) P. Anselme, t. VI, pp. 102 et 103. — La veuve d'Olivier III de Clisson, Jeanne de Belleville, pour venger la mort de son mari, s'introduisit par ruse en 1344 dans un château occupé par les Français et fit passer au fil de l'épée toute la garnison (S. Luce, *Histoire de Bertrand du Guesclin*, p. 37).

(3) P. Anselme, *ibid.*

(4) L. Delisle, *Mandements de Charles V.*

(5) Ce Pierre de Craon qu'il ne faut pas confondre avec l'assassin du

parents et cousins d'Isabeau de Craon, dame de Sully, pour la protéger contre les violences de son mari Louis de Sully (1). On le trouve plus tard, le 1^{er} mai 1380, en tête des chevaliers bacheliers, à « la revue du sire de Clisson » faite à Ploermel (2). Les années 1382 et suivantes le virent en Flandre ou ailleurs dans la compagnie de son cousin le connétable (3). Le 1^{er} octobre 1388, il était en Allemagne « à Corenzich », avec deux chevaliers bacheliers, Robert d'Anjou et Jehan d'Ingrandes, et six écuyers parmi lesquels on distinguait son neveu Pierre d'Ancenis (4) et Jehan de la Rouverzie (5). Amaury II de Clisson étant mort sans postérité, ses biens passèrent à sa sœur Ysabeau (6).

Ysabeau de Clisson, dame de Ramefort, après la mort de son

connétable de Clisson, était fils de Pierre de Craon, seigneur de la Suze au Maine, et de Catherine de Machecoul, sa seconde femme. Il mourut vers 1393 sans avoir contracté d'alliance.

(1) Archives de M. le duc de la Trémoille.

(2) « La revue du sire de Clisson, banneret, deux autres bannerets, trente deux bacheliers, et de quatre vingt cinq écuyers... estans aux gages du roy en ces présentes guerres de Bretagne, faite à Pleyermel le 1^{er} may 1380 ». (Bibl. Nat., ms. *Pièces Originales*, t. 789, *Clisson*, 17879, n^o 42).

(3) P. Anselme, *ibid.*

(4) Renaud d'Ancenis, fils de Geoffroy V, eut d'Isabeau de Clisson, fille d'Amaury I^{er} et d'Isabeau de Ramefort : Amaury mort jeune, Mahaud morte jeune, Pierre d'Ancenis, *chevalier de réputation en Prusse*, Isabeau d'Ancenis, femme de Bertrand II du Guesclin, sur le compte de laquelle nous reviendrons, Jeanne d'Ancenis, mariée à Geoffroy de la Haye-Joullain, tué à la bataille d'Azincourt en 1415. (Bibl. Nat. *Pièces Originales*, t. 56, au mot *Ancenis*, 1492, n^o 2).

(5) « La revue de Monsieur Amaury de Clisson, chevalier bachelier, de deux autres chevaliers bacheliers et de six escuiers de sa compagnie, receue à Corenzich en Alemaigne le premier jour d'octobre l'an mil CCC LXXX et huit. » (Bibl. Nat. ms. *Pièces Originales*, t. 789, *Clisson*, 17879, n^o 49, parch.) — « La reveue de Monsieur Olyvier, sire de Clisson et de Belleville, conestable de Francc, chevalier banneret, d'un chevalier bachelier et trente trois escuiers de son hostel et compagnie, receue à Corenzich en Alemaigne le premier jour d'octobre l'an mil CCC LXXX et huit ». (*Ibid.*, n^o 47, parch.)

(6) P. Anselme, *ibid.*

frère, avait épousé dès l'année 1351 Renaud d'Ancenis (1). Nous ignorons l'époque précise de la mort de ce dernier. Dès le 8 mars 1383, cependant, Ysabeau avait perdu son mari. A cette date, en effet, Charles VI intervenait, par lettres données à Paris, entre Pierre de Vendôme, seigneur de Segré (2), et « Ysabel de Clisson, vefve de feu messire Regnault d'Ancenis, » bail de ses enfants mineurs, au sujet de la prévôté de Meslay (3), que le seigneur de Segré prétendait tenir en fief de Jean de Laval, seigneur de Châtillon (4).

Le 11 mai 1398, Pierre Naudin rendit aveu à la dame de Ramefort pour le lieu de la Papinais, situé « en la paroisse de Genne, par raison duquel » il lui devait, chaque année, « au jour de la feste saint Père et saint Paul, dix soulx de servige, renduz en la ville de Genne, et seix plessiers à plessier en ses plesses de Ramefort, o avenant semonce ». Cet aveu, en l'absence du sceau de Pierre Naudin, fut « scellé du petit seel dont on » usait « es causes des contraz de la court de Longueffuic (5) ». On sait que, dans le Maine

(1) P. Anselme. — Le père de Renaud d'Ancenis, Geoffroy V, avait été marié deux fois, la première avec Anne de Précigné, sœur cadette de madame de Craon, la seconde avec Isabeau d'Acre, fille aînée de M. de Beaumont. (Bibl. Nat., *Pièces Originales*, t. 56, au mot *Ancenis*, 1192, cote 2. Généalogie de la famille d'Ancenis).

(2) La terre de Segré fut portée par contrat du 20 août 1382 à Jean de Vendôme par Marguerite de Beaumont, veuve de Bouchard de Vendôme. (*Dict. hist. de Maine-et-Loire.*, t. III, p. 512).

(3) Meslay, arr. de Laval, dép. de la Mayenne.

(4) Bibl. Nat., *Pièces Originales*, t. 246, *Beaumont*. — Jean de Laval-Châtillon était père de Jeanne, femme en premières noces du connétable Bertrand du Guesclin et en secondes de Guy XII de Laval, par contrat passé le 28 mai 1384, dans une des salles du château de Meslay, en présence d'un grand nombre de seigneurs, et en particulier de Jean de Laval-Châtillon, Guy de Laval, seigneur de Pacy, Guy de Laval, seigneur de Loué, Jean et Thibault de Laval-Montmorency. (*Bourjolly*).

(5) Bibl. Nat., *Pièces Originales*, t. 789, *Clisson*, 17879, cote 26, parchemin, sceau perdu. — Longueffuic, com. du canton de Bierné, arr. de Château-Gontier, dép. de la Mayenne.

et dans l'Anjou, on appelait *piesses* ou *plesses* les clôtures en épines, les haies. Les *plessiers*, chargés de *plesser*, étaient donc ceux qui devaient élaguer et réparer les clôtures des champs.

Pierre d'Ancenis, l'héritier naturel de Ramefort, mourut entre les années 1400 et 1405 (1). Ysabeau de Clisson, sa mère et sa sœur Ysabeau d'Ancenis, qualifiée alors dame de la Roberie, apparaissent souvent à cette époque (1402-1407) dans différents actes (2). Nous avons déjà parlé des lettres obtenues de Charles VI, le 23 février 1441 (v. s.), par Ysabeau de Clisson, pour contraindre ses sujets récalcitrants à faire le guet et à monter la garde au château de Ramefort. La dame de Ramefort, attachée au parti de Jean-Sans-Peur, chef des Bourguignons, tenait à mettre son château à l'abri des tentatives du duc d'Alençon, qui, furieux de la confiscation de ses biens et de la seigneurie de Château-Gontier, ruinait, disait-on à la cour de Charles VI, les environs de la ville (3).

(1) 22 juin 1400. « Dame Ysabeau de Cliczon, dame de Reinefort, et messire Pierre d'Ancenis, chevalier, son fils. » — 20 novembre 1405. « Nobles dames Ysabel de Cliczon, dame de Ramefort, en son nom, et Ysabel d'Ancenis, sa fille, commé héritière de feu messire Pierre d'Ancenis, son père, duquel elle a repris le procès... » (Bibl. Nat. *Pièces Originales*, t. 56, Ancenis, 1191, cotes 5 et 8).

(2) Bibl. Nat., *Pièces Originales*, t. 789, Clisson, 17879, cotes 30, 31, 32, 33, 34. — La dame de Ramefort est aussi mentionnée dans diverses pièces datées des 18 décembre 1402, 5 septembre 1405, 23 octobre 1409. Le 24 mai 1409, un jugement était rendu par le bailli de Château-Gontier, Guillaume Rouillon, en faveur d'Ysabeau de Clisson, dame de Ramefort et de Mortiercrolles, pour lui permettre de jouir du droit de prévôté que cette châtelaine prétendait exercer à Château-Gontier. (*Bibliothèque d'Angers*, manuscrit n° 859. Collection de chartes et de pièces originales relatives à l'Anjou, 2 vol. in-fol (parchemin) — XIII^e - XVIII^e siècles).

(3) Jean-Sans-Peur, à la tête des Bourguignons, soutenait une lutte acharnée contre les Armagnacs. Il faisait alors « bannir du royaume, priver de toute seigneurie et prononcer excommunié par les églises à sains sonnans et chandelles esteignans, les ducs de Berry, Jehan de Bourbon, Jehan d'Alençon, Bernard le conte d'Armaignac et touz leurs adhérens ». (Vallet de Viriville, *Chronique de la Pucelle*, p. 140.) — Le refus de garde à

Ysabeau d'Ancenis, fille aînée et héritière, après la mort de son frère Pierre, de Renaud d'Ancenis et d'Ysabeau de Clisson, épousa Bertrand du Guesclin, II^e du nom, seigneur de la Morelière, de qui elle était veuve dès 1402 (1). Elle testa une première fois dans l'église de S^t Eutrope de Cirion le 27 janvier 1413 et ordonna sa sépulture à l'abbaye de Bellebranche. Son second testament fut fait à Mortiercrolles le 1^{er} jour de mai 1414 (2).

Longtemps après, le 1^{er} mai 1443, elle est citée dans un aveu d'Anne de Laval, comme sa femme de foi lige « par raison de la prevosté de Mellay », et comme étant tenue de fournir « sa portion de sept chevaliers d'ost » dus par les seigneurs de Laval au comte du Maine (3). En 1443, Ysabeau

Ramefort, par les sujets d'Ysabeau de Clisson, n'indique pas chez les paysans des frontières mancelles et angevines une antipathie raisonnée contre les Bourguignons. Ce fait montre simplement le désir qu'avaient les gens de métier de rester à leur travail et les laboureurs de tracer leur sillon sans être contraints de brûler un jour ce que le lendemain ils devaient adorer. Les noms de Bourguignons et d'Armagnacs sonnaient à leurs oreilles le glas funèbre d'une prospérité déjà trop compromise, et leur annonçaient un avenir gros de misères et d'infortunes.

(1) « Noble femme Ysabau d'Ancenis, veufve feu messire Bertran du Guacquin ». 3 novembre 1402. (Bibl. Nat. ms. *Pièces Originales*, t. 1433, au mot du *Guesclin*, 32448, cote 66).

(2) P. Anselme, t. VI, p. 189.

(3) « Ysabeau d'Ancenis, femme de foy lige par raison de la prevosté de Mellay, et en doit sa porcion de sept chevaliers d'ost que je vous doy à cause de tout mon dict conté de Laval ». 1^{er} mars 1443. (*Aveu d'Anne de Laval au comte du Maine*, Arch. Nat., P. 345/2). — Selon un aveu inédit, daté du 21 août 1414 et rendu par le seigneur de Château-Gontier au duc d'Anjou, le Commandeur « du Breil aux Frans » prenait dix-huit boisseaux de seigle, tous les ans, sur la terre de Ramefort. — D'après le même aveu, la dame de Ramefort devait quarante jours et quarante nuits de garde « d'un homme suffisamment armé, o chevaux et o armes, à ses despens, à cause et par raisou du herbergement et terres de Raymefort et appartenances, tant fiefs que domaines, et à cause du droit qu'elle a de fournir de seneschal à tenir les droiz des causes de ladicte seneschaucié et de clerks à faire les escriptures de ladicte seneschaucié et merchez, actes, et procès et cserocs, et de sergens à faire les offices de la sergenterie de la dicte seneschaucié, c'est assavoir seneschal, clerks et sergens à ses périlz. » (Archives Nationales, P. 338.)

d'Ancenis pouvait avoir 88 ans. Nous ne croyons guère à cette longévité. Il peut se faire que son nom, cité dans un aveu plus ancien, de 1407 par exemple, ait été reproduit purement et simplement en 1443 par un feudiste assez peu soucieux du nom des nouveaux propriétaires de fiefs, et ignorant le décès de l'ancienne dame de Ramefort. Quoi qu'il en soit, du mariage de Bertrand II du Guesclin et d'Ysabeau d'Ancenis était née une fille, Catherine, qui fut dame de la Roberie, de la Morelière, de Châtelain, de Lignières, et unie par contrat du 10 mars 1405 à Charles de Rohan, seigneur de Guémené, fils de Jean I^{er} et de Jeanne de Navarre (1). Lors du mariage, Ysabeau de Clisson donna à sa petite-fille quatre cents livres de rente et Ysabeau d'Ancenis cinq cents livres également de rente en cas qu'elle vint à se remarier. Le premier mai 1407, Charles de Rohan transigea avec les oncles de sa femme, auxquels il laissa la Roberie et dans le partage qu'il fit le 2 avril 1415 avec Geoffroy de la Haye (2) des biens de feu Ysabeau de Clisson, il eut les terres de Ramefort et de Mortiercrolles. Charles de Rohan testa le 13 octobre 1434 et était mort en 1438. Catherine du Guesclin, sa femme, vivait encore en 1461 (3).

Les Anglais prirent Ramefort et les Français le recouvrèrent en 1427, comme nous l'avons précédemment établi. Ce fut donc pendant que Charles de Rohan et Catherine du Guesclin étaient seigneurs de cette terre qu'eurent lieu ces faits d'armes, que nous allons raconter de nouveau en empruntant la prose de la Chronique de la Pucelle (4). « En

(1) P. Anselme, t. IV, p. 59.

(2) *Ibid.*, t. IV, p. 59, t. VI, pp. 189, 190. — Geoffroy de la Haye avait épousé, au dire du P. Anselme, t. IV, p. 59, la belle-mère de Charles de Rohan, par conséquent Ysabeau d'Ancenis.

(3) P. Anselme, t. IV, p. 59. — Nous avons dit, dans notre premier travail, que Catherine du Guesclin figurait dans un aveu rendu en 1461, par Georges de la Trémoille, sire de Craon, à René, duc d'Anjou.

(4) *Chronique de la Pucelle ou Chronique de Cousinot*, par Vallet de Viriville, p. 241.

ce même temps (1427) (1), les Anglois prirent d'escalade une place nommée Reinefort, en Anjou. Et assez tost après, le seigneur de Rays (2) et le seigneur de Beaumanoir qui estoit capitaine de Sablé, firent une assemblée de gens de guerre et s'en vinrent loger à Saint-Laurent-des-Mortiers, environ deux lieues dudit Reinefort ou Romefort, et celui jour, messire Ambrois, seigneur de Loré, s'alla loger devant la dite place et y eut dure et grand escarmouche où il y en eut plusieurs d'un costé et d'autre de tuez et de prins. Et le boulevard dudict chasteau fut prins d'assaut, et le dit seigneur de Loré demeura devant la dite place toute la nuit jusques au lendemain dix heures, à laquelle heure les Anglois se mirent à composition, et promirent audit chevalier rendre la place le lendemain et de ce luy baillèrent ostages. Ce jour vinrent les dits seigneurs de Rays et de Beaumanoir et fut rendue la place et le chasteau livré et baillé par les dits Anglois. On y trouva dedans plusieurs de la langue françoise, lesquels furent pendus, car ils n'estoient en rien comprins en la dite composition ».

Mais Ramefort était condamné. Six ans environ après les événements précédents, cette forteresse disparaissait entièrement soit par les mains des Anglois, soit par la volonté des Français, comme nous l'avons raconté. En 1433, et non en 1432, comme nous l'avons dit, John Fitz - Alan Maltravers, comte d'Arundel, était entré en campagne, avec une nombreuse armée. Il avait été nommé le 1^{er} juin 1433, pour un an, lieutenant-général de Henri VI et chargé spécia-

(1) « En ce mesme temps (1425), les Angloiz prindrent d'eschielle une forteresse nommée Ramessort ou Remesfort, et tantost après les sires de Raix et de Beaumont, qui estoit cappitaine de Sablé, en pays du Maine, firent une assemblée de gens d'armes, etc ». (Édit. Vallet de Viriville, p. 51. » — Vallet de Viriville place la prise de Ramefort, comme on a du le remarquer, sous la rubrique de 1425 dans la *Chronique de Charles VII*, et sous celle de 1427 dans la *Chronique de la Pucelle*.

(2) Gilles de Laval, seigneur de Raiz, fils de Guy et de Marie de Craon, exécuté à Nantes en 1440 (Moréri, t. VI, p. 181).

lement de faire la guerre entre la Seine, la Loire et la mer (1). Depuis le milieu de 1433 jusqu'à la fin du printemps de l'année suivante, le Maine fut le théâtre d'une lutte acharnée. Des combats furent livrés à Vivoin, à Sillé, à Sablé, à Lassay, à Ambrières, à Château-du-Loir, à Rennes, à Loupfougères, à Sainte-Suzanne. Le comte d'Arundel se rendait maître de Saint-Cénéry, où Jean Armange, lieutenant d'Ambroise de Loré, et le Breton Henri Blanche s'étaient défendus comme des lions. Le capitaine anglais emportait successivement Sillé-le-Guillaume, Beaumont, Meslay (2), et après avoir fait une pointe en Anjou (3), il regagnait la Normandie. Le château de Saint-Laurent-des-Mortiers avait aussi été détruit (4).

Il semble difficile de préciser à quelques mois près la date de la disparition de Ramefort. Cette démolition est mentionnée, comme nous l'avons indiqué déjà, dans un aveu rendu le 4 septembre 1450, par Catherine du Guesclin,

(1) Archives nationales, section historique, K. 63, n° 24/5. — S. Luce, *Le Maine sous la domination anglaise en 1433 et 1434*, p. 6 du tirage à part.

(2) S. Luce, *ibid.*, p. 7. — « En 1433, le comte d'Arundel, anglais, print et fist raser le château de Mellai qui appartenait au comte de Laval ». (Le Corvaisier, *Histoire des évêques du Mans*, p. 711. — Le Paige, t. II, p. 312.) — « En ce temps le conte Darondel, anglois, descendant en Anjou, assiegea ung fort chastel nomme Mellay, situé pres la forest de Boyere, appartenant au seigneur de Laval, lequel il eut par composition, puis le commanda raser et demolir. » (*Chroniques de Bourdigné*, f° CXXI v°). — L'Aveu d'Anne de Laval au comte du Maine en 1443 contient ces lignes : « La mote et l'emplacement où souloit estre le chastel du dit lieu de Mellay. » (Archives nationales, P. 345/2.)

(3) « Puis, par le cartier d'entre Sartre et Mayenne devallant icelluy conte Darondel vint jusques au bourg d'Espinatz assis sur la riviere de Mayenne, delibere venir mettre le siege devant la ville d'Angiers. » (Bourdigné, *ibid.*).

(4) Après avoir raconté la destruction de Meslay, Bourdigné ajoute : « Et autant en fist il au chastel de Saint Laurens des Mortiers en Anjou, lequel fut par luy prins et abatu en vengeance de la grant resistance qu'il y avoit trouvée. » (Voir notre étude sur *Le château seigneurial de Saint-Laurent-des-Mortiers*, p. 8 du tirage à part).

au comte d'Alençon. La dame de Ramefort constate simplement que cette destruction remonte à environ vingt ans. Nous avons pensé qu'on pouvait assigner à cet événement la date de 1432, mais d'abord, ainsi que le lecteur vient de le voir, l'invasion du comte d'Arundel ne commença qu'en 1433, et, d'autre part, le 26 juillet 1434, « Jehan de Saint-Aubin, escuier, cappitaine de Ramefort, » obtenait des Anglais un sauf-conduit, valable pendant trois mois, « pour aler hors ceste obeissance (des Anglais), voler, giboyer et chasser » (1). Vraisemblablement ce Jean de Saint-Aubin était capitaine de Ramefort de Gennevilliers pour les Français, et paraît être le même personnage qu'un Jean de Saint-Aubin qui, dans une orgie chez le capitaine de Craon, Louis de Fontaines, en 1441, tua un noble des environs, Mahiet de Chantelou (2). La prise et la démolition de Ramefort par les Anglais n'auraient donc eu lieu que plus tard, à la fin de l'année 1434, peu de temps après la rentrée de Jean de Saint-Aubin dans la forteresse dont il avait le commandement.

Charles de Rohan mourut peu après la ruine de Ramefort, en 1438, comme nous l'avons raconté plus haut. Il laissait de son mariage avec Catherine du Guesclin, Louis de Rohan, 1^{er} du nom, seigneur de Guéméné, la Rochemoisan, Gyé, Mortiercrolles et Ramefort. Louis de Rohan mourut en 1462. Jeanne d'Anceis, dame usufruitière de Clervaux, sœur d'Ysabeau et par conséquent tante de Catherine du Guesclin, mourut en 1445 et laissa sa nièce « son héritière seulle et pour le tout ». Catherine du Guesclin chargea son procureur,

(1) Arch. nat. KK. 324, f^o 85.

(2) Arch. nat. JJ. 176, f^o 53 v^o. *Rémission pour Jean et Guillaume de Saint-Aubin*. — Le document constate que les suppliants ont « longuement et grandement servis ou fait de nos guerres, et tousjours continuellement montez et arméz en la frontière des pays d'Anjou et du Maine, à l'encontre de noz enciens ennemis et adversaires les Anglois, où ilz se sont vaillamment portez et ont despendu leurs biens et révéntues:..... »

« honorable homme et sage Loys de Loncpas », de veiller à l'exécution des suprêmes volontés de la défunte. Ce dernier se rendit le 12 mai 1445 à Clervaux (1), fit célébrer dans l'église « de Notre-Dame-du-Vergié (2) par trois jours consécutifs » cent seize messes et y fit « paindre et eslever les armes de la dite dame Jeanne ». De là, il se transporta « le jour et feste de la Pantecouste, XV^e du dit mois, » à « Chastelain, » (3) dans l'église des Cordeliers, lieu de sépulture de la dite défunte. Il y fit « pareillement paindre et eslever les armes » de Jeanne d'Ancenis, n'oubliant pas de faire « dire vigilles des mors » à son intention.

Mais la grande cérémonie n'eut lieu que le lendemain lundi. Dans ce jour, « touz chappelains voullans chanter » furent invités à « cellebrer messes » dans l'église des Cordeliers ou dans les autres sanctuaires de la localité.

(1) Clervaux, commune de Juigné-sur-Loire. Ancien fief seigneurial relevant de Saint-Alman. — Le manoir bordait sur quarante pieds de long au N. la grande rue de Juigné. Trois autres masses de dimensions égales formaient les servitudes. On rencontre en 1398 le sire de Clervaux au nombre des seigneurs Angevins et Manceaux qui protestèrent en la Chambre des Comptes d'Anjou contre l'obligation qu'on voulait leur imposer « de prendre scl en la gabelle du roy. » (Archives Nationales, P. 1334/4 f^o xxiv r^o.)

(2) C'est la chapelle primitive du château du Verger, commune de Seiches (Maine-et-Loire), fondée en 1320 au manoir en l'honneur de la Vierge et de tous les saints par Hugues Lejau, mari de dame Alice de Tron.

(3) On peut lire indistinctement *Chastelain* ou *Chastelais*. Quant à choisir entre ces deux noms, c'est difficile ; la dernière lettre est si mal faite qu'on peut y voir ou *n* ou *s*. — La terre de *Châtelain* appartenait en 1445 à Catherine du Guesclin, veuve de Charles de Rohan, comme nous l'avons dit dans notre notice sur cette seigneurie (*Revue du Maine*, t. XVIII, p. 299). Mais nous n'avons trouvé nulle part, trace d'une église de Cordeliers à *Châtelain*, ni dans nos notes, ni dans aucun dictionnaire ou recueil historique. — Quant à la châtellenie de *Châtelais*, comprise dans la baronnie de Pouancé (Maine-et-Loire), elle fut transportée à Louis de Rohan par Jean d'Alençon pour le prix de sa rançon due aux Anglais. On ne voit également, dans les anciens titres de *Châtelais*, aucune pièce qui mentionne l'existence d'une église de Cordeliers, dans cette petite ville, au moyen âge.

Comme on peut le penser, ils furent « bien poyez et contemppez » ; on leur donna même « à desjeunez du pain et du vin ». Pendant la célébration du service, quinze pauvres, ayant chacun une torche à la main et habillés de vêtements noirs absolument neufs « robes, chapperons, chausses et soliers », étaient rangés autour de « la seppulture » de Jeanne d'Anceis. D'autres, portant également des torches de cire « jusques au nombre de vingt six », se tenaient autour du chœur de l'église. Les gens du peuple et les pauvres surtout, à qui on donna six deniers, selon la promesse publiée « par la ville, les faubourgs et les églises de Chastelain, » affluèrent à cette funèbre cérémonie. En dehors des serviteurs et des officiers de la « deffunte, » quelques « nobles, gens d'église, bourgeoys et aultres » voulurent aussi rendre un dernier hommage à celle qui n'était plus. On ne les renvoya pas à jeun chez eux, car « ils furent bien et honnestement servyz » (1).

La terre de Ramelort resta longtemps entre les mains des Rohan, comme nous l'avons dit dans notre première étude. Mais ici s'arrête notre tâche. D'ailleurs, il est facile avec le Père Anselme et Moréri (2) de suivre les filiations de cette illustre race, dont un des membres, Pierre de Rohan, second fils de Louis VI, sénéchal d'Anjou, et de sa première femme, Éléonore de Rohan, épousa, par contrat passé le 31 janvier 1594, au château d'Épinay, Madeleine de Rieux, fille aînée du second lit de Guy de Rieux, sire de Châteauneuf, et de Madeleine d'Épinay. Nous possédons, dans notre collection de manuscrits inédits relatifs à l'Anjou et au Maine, le texte, sur parchemin, de ce contrat de mariage. Cet acte, qui compte trois pages et demie, est une expédition de l'époque signée de deux notaires.

(1) Bibl. Nat., *Pièces Originales*, t. 1433, du Guesclin, cote 76.

(2) Moréri, *Dictionnaire historique*, t. IX, au mot Rohan.